



Association déclarée à la préfecture de Police de Paris le 14/11/1997 N° 132782P. SIREN : 481889830

## CONTRAT – STAGE INFIRMIER OU MÉDICAL - VIETNAM

ANNÉE : .....

### STAGIAIRE :

Nom..... Prénom.....

*Nota : nom en lettres majuscules d'imprimerie.*

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....Numéro de passeport : .....

Adresse : .....

Code postal : .....VILLE : .....

Numéro(s) de téléphone : .....Email :

.....

Coordonnées de l' IFSI/ Faculté : .....

Nom du responsable pédagogique : .....

STAGE du.....au.....

En fonction des places disponibles, le secrétariat AMS vous a proposé un des pôles suivants :

- o HOPITAL LONG THANH
- o HOPITAL GENERAL DONG NAI, BIEN HOA
- o HOPITAL PEDIATRIQUE, BIEN HOA

**TARIF : 995 euros pour 4 semaines, 150 euros par semaine supplémentaire.**

## **L'Association Missions Stages s'engage sur les points suivants :**

### **ARTICLE 1**

Les stages commençant le lundi, accueillir le stagiaire à l'aéroport d'HO CHI MINH (HCM) **pour les vols arrivant entre 6h et 21h le vendredi, samedi et dimanche précédent le 1<sup>er</sup> jour du stage, suivi du transfert à l'orphelinat ou la maison d'hôte.**

Pour tous les stagiaires choisissant des vols avec arrivée autre que celle définie à l'alinéa 1, ou ayant choisi des vols définis à l'alinéa 1 mais désirant passer du temps à leur arrivée à HCM, rendez-vous à 15h le dimanche précédent le début du stage, à l'agence Vinaday, 230 rue De Tham, d'HCM-district 1 (quartier routard).

Assurer le transport du stagiaire sur le lieu de résidence.

Proposer une navette quotidienne ou autre moyen de locomotion de l'hébergement sur le lieu de stage pour le pôle de Long Thanh.

Pour les deux pôles de Bien Hoa, les trajets se font à pieds (15 mn).

**A la fin du stage, et au départ du lieu d'hébergement, assurer le transport de retour sur HCM, et à l'aéroport pour les stagiaires retournant chez eux après la fin de leur stage .**

### **ARTICLE 2**

Loger le stagiaire dans une maison d'hôtes de l'association (chambres de 2/4/6 personnes ou dortoir pour les groupes constitués).

Assurer une pension complète (7j/7) pendant la période de stage, de 3 repas consommés à la maison d'hôtes ou sur le lieu même du stage, par contre, la totalité des dépenses (boissons, repas, hôtel, taxis, téléphone etc.) occasionnée par les «visites libres» ,(dont les WE inclus dans la période de stage), décidées par le stagiaire sera à la charge de ce dernier.

#### **IMPORTANT :**

**Toutes les maisons d'accueil actuelles sont équipées de casiers (prévoir un cadenas), moustiquaires et climatisation, de machines à laver et d'un accès WIFI.  
Il n'y a aucune chambre individuelle.**

**Les lits ont des draps.**

**Vous pourrez vous prémunir des piqûres de moustiques avec des répulsifs que vous trouverez facilement et à bon marché sur place.**

**Les repas servis dans les maisons d'hôte s'inscrivent dans la tradition culinaire vietnamienne. Il n'y aura aucune adaptation à des régimes particuliers liés à vos éventuelles envies, ou pratiques personnelles religieuses ou non.**

**En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical sera nécessaire et DANS LA MESURE DU POSSIBLE, des repas adaptés seront proposés .**

**AMS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels vols, très rares (y compris dans les casiers à votre disposition) qui pourraient survenir.**

### ARTICLE 3

Pour le stagiaire organiser et planifier le placement dans un des hôpitaux partenaires avec lesquels l'Association Missions Stages possède une convention. Le choix de l'hôpital se fera avec le secrétariat de l'Association Missions Stages en fonction du nombre d'étudiants composant un groupe et des structures hospitalières disponibles.

#### **Horaires des stages :**

En Asie du Sud Est dans les hôpitaux publics hormis dans les services comme les urgences-réanimation et la maternité, les infirmiers n'interviennent généralement que les matins, de ce fait AMS, afin de répondre aux exigences des IFSI, peut proposer des interventions dans tous les services de 7h00 à 14h, du lundi au vendredi.

Suivant les hôpitaux, les chefs de service et les besoins, ces horaires peuvent fluctuer ; de même des services de nuit peuvent être proposés voire imposés.

L'affectation à un service est déterminée par le personnel d'encadrement de l'hôpital **sur place**.

A certaines périodes comme le Têt (nouvel An asiatique) la fermeture de certains services peut intervenir ; possibilité d'intervenir aux urgences et à la maternité durant cette période, à voir sur place.

Des interprètes francophones accompagnent les étudiants par petits groupes dans les services et une présence est assurée également sur les lieux de vie, maison d'hôtes 24/24.

Les étudiants doivent se munir de 2 tenues, gants, charlottes et masques.

Voir ANNEXE 1 jointe pour demande spécifique de l'hôpital de Dong Nai.

Il est demandé au stagiaire d'avoir un comportement convenable et une tenue décente (shorts et vêtements courts interdits) dans les structures partenaires et plus généralement en dehors de ces établissements.

Aucun vêtement lié à une pratique religieuse, folklorique ou culturelle ne sera toléré dans l'enceinte de l'hôpital.

Les horaires de travail et les consignes devront être respectés. Tout comportement jugé inacceptable pourra faire l'objet de l'exclusion définitive du stagiaire, et ce, après l'accord du responsable de l'IFSI, faculté, école..., et la réunion d'un conseil de discipline composé par un représentant de l'hôpital partenaire, du responsable logistique du pôle AMS .

### ARTICLE 4

Les lieux de résidence, maisons d'hôtes et orphelinat, sont couverts par une Responsabilité Civile conforme à la réglementation en vigueur au Vietnam.

Tous les véhicules à moteur sont également assurés.

Le stagiaire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile (y compris pour l'hôpital) et assurance rapatriement et fera le nécessaire auprès de son organisme de couverture sociale et/ou autres organismes privés, pour la prise en charge d'éventuels frais médicaux sur place.

L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident, hors cadre de nos assurances, durant le séjour.

## ARTICLE 5

L'Association Missions Stages s'engage également à conseiller et accompagner l'étudiant dans toutes ses démarches hors stage hospitalier que ce soit dans l'organisation d'activités ludiques ou sa prise en charge en cas de problème de santé (ne pas oublier d'emmener votre Carte Vitale et assurances privées hospitalisation) ou problèmes spécifiques comme la perte du passeport.

Les protocoles médicamenteux existent dans tous les hôpitaux partenaires en cas de plaie occasionnée durant les soins (dont A.E.S, etc...).

La rage étant encore présente en Asie, en cas de morsure de chien, chat ou rongeur le stagiaire sera présenté d'office à l'institut Pasteur de Ho Chi Minh Ville pour un traitement adapté. Nous demandons aux formateurs des écoles de sensibiliser le stagiaire aux risques encourus par cette pathologie.

## CONDITIONS FINANCIERES:

### ARTICLE 6

Afin de valider l'inscription au stage, **la somme de 150 euros devra être jointe au dossier d'inscription.**

**C'est à cette condition** que le secrétariat d'AMS pourra entreprendre les démarches officielles auprès des autorités locales (immigration, services de santé et structures partenaires).

**Le versement du solde devra intervenir au plus tard 15 jours avant le départ ;** cette date butoir sera indiquée sur la facture pro forma que nous vous fournirons à réception du dossier complet .

### ARTICLE 7

Si l'annulation intervient dans les 2 mois précédant le départ, le chèque de caution sera encaissé à titre de dédommagement pour les frais de gestion engagés par l'association.

Le non-encaissement ne pourra être fait qu'en cas de motif d'annulation important et valable, accompagné de la preuve du motif (stage non validé par l'école, certificat médical, bulletin d'hospitalisation, certificat de décès).

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

### ARTICLE 8

L'Association Missions Stages, dans le cadre de l'organisation des stages, subventionne les hôpitaux partenaires et l'orphelinat Hoa Mai, finance et entretient les structures d'accueil des stagiaires, l'achat et l'entretien des véhicules, règle les frais de transport, les salaires des chauffeurs, interprètes, personnel médical et de service, etc, et effectue directement ou indirectement des missions dans le cadre de son objet.

Conformément aux statuts de l'Association Missions Stages (association régie par la Loi 1901 ) déposés à la préfecture de Police de Paris, les éventuels excédents financiers dégagés par l'organisation de ces stages sont affectés à diverses œuvres humanitaires, subventions à l'association Montlucon Saigon, dons en médicaments et matériel médical, projets liés à la francophonie, création et entretien d'orphelinats...

L'argent versé par le stagiaire en contrepartie des prestations définies dans le présent contrat n'est pas considéré comme un don par les services des impôts, il ne vous sera donc pas délivré de reçu fiscal.

## ARTICLE 9

Vous allez déposer vos valises sur un de nos sites du Vietnam. L'équipe locale d'AMS sera ravie de vous recevoir et fera son possible pour rendre votre séjour agréable et constructif autant sur le plan professionnel que "culturel". Les coutumes en Asie étant très différentes de celles en usage en Occident, il paraît indispensable d'évoquer tous les points susceptibles de créer des risques de tensions entre vous et le personnel AMS, les structures partenaires, et plus généralement avec les personnes rencontrées durant votre stage, et ce par méconnaissances de la culture locale. Un livret est à votre disposition sur les divers sites « Que faire et ne pas faire au Vietnam »

Malgré notre expérience de plus 20 ans dans l'organisation de stages médicaux en Asie, vous serez peut-être confrontés à des incidents matériels ou logistiques. Il sera donc impératif d'en informer sans tarder le responsable du site, qui fera le nécessaire au plus vite et remontera l'information au niveau de la direction locale d'AMS si le cas le justifie. Il n'est pas toujours possible de solutionner au pied levé, une fuite d'eau, un problème à l'hôpital, etc.... Nous comptons sur votre compréhension.

Si le problème persiste, ou si la solution apportée ne vous satisfait pas, prenez directement contact avec le responsable local, dont les coordonnées vous seront communiquées.

Par respect pour les partenaires locaux, les commentaires, critiques, remarques via les réseaux sociaux sur des sujets tels que les structures de santé, le personnel hospitalier et associatif, le fonctionnement de l'association sont formellement interdits. Tout doit se régler sur le terrain avec efficacité et réactivité, mais toujours avec courtoisie et ouverture d'esprit.

Dans le cas contraire, AMS se réserve le droit d'informer votre IFSI, école.. de votre comportement, ou cas extrême, de déposer plainte auprès du tribunal compétent.

## ARTICLE 10

Afin d'éviter tout incident qui malheureusement pourrait conduire à votre exclusion de l'hôpital et pour les cas les plus graves à un retour anticipé avec non validation de votre stage (sans que nous puissions intervenir...), veuillez appliquer scrupuleusement les consignes suivantes :

- Ne portez aucun "jugement de valeur" sur la pratique médicale locale, l'asepsie, relations patients/soignants, etc. Le but d'un stage à l'étranger est de découvrir un autre système de santé, pas de le critiquer.
- Aucun acte médical ne devra être commenté devant le personnel soignant à fortiori critiqué.
- Conformément à la réglementation en vigueur régissant le secret professionnel des métiers de la santé (Article L.4311-12 CSP), il est formellement interdit de filmer, prendre des photos des patients, du personnel soignant et des structures partenaires, hôpitaux comme dispensaires, sauf accord expresse de l'association, dans un but purement pédagogique. Même si vos collègues locaux peuvent s'autoriser cette pratique... Essayez de transposer avec l'Europe si vous avez un doute! Peut-on prendre en photo spontanément d'un patient dans un hôpital français, belge, suisse...?

Vous vous interdirez également d'évoquer les questions politiques, certes, avec l'équipe locale d'AMS mais plus généralement avec toutes les personnes rencontrées durant le séjour. Les autorités locales sont à juste titre très sourcilleuses sur ce point. Nous vous demandons même après votre retour en Europe de respecter cet engagement.

Il en va de même pour des sujets tels que la sexualité, les relations dans le couple etc.

En Asie les femmes ne fument pas en public, même si une certaine tolérance s'applique aux étrangères...

Vous trouverez via internet toutes les informations utiles sans avoir à placer vos interlocuteurs locaux dans une situation inconfortable... Culturellement en Asie on n'aborde pas facilement ces questions.

En résumé la pudeur est de rigueur, en tenir compte aussi dans votre tenue vestimentaire.

Par contre, hormis ces restrictions légitimes, nous vous demanderons d'être curieux sur le mode de vie des habitants, et plus globalement sur l'ensemble de la culture locale; de même sur l'investissement de l'Association Missions-Stages au Vietnam en tant qu'ONG.

#### **ARTICLE 11**

Toute absence exceptionnelle durant le stage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée au responsable du site qui vous fera signer une décharge.

#### **ARTICLE 12**

Il est strictement interdit à un étranger de passage au Vietnam de louer une moto ou une voiture ; comme en Europe la conduite d'un véhicule motorisé nécessite un permis de conduire, seuls les permis locaux sont reconnus par la police. Passer outre cette interdiction relèverait de votre entière responsabilité.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### **VISA et PASSEPORT :**

**Il faudra impérativement communiquer au secrétariat AMS France la copie de votre passeport (première page) au plus tard 4 mois avant votre départ.**

**Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de votre stage, les frais engagés, y compris les acomptes versés à l'association.**

**Votre passeport doit être encore valide 6 mois avant la date du retour.**

Un **visa « professionnel »** entrée simple **est obligatoire** pour les stages proposés par AMS au Vietnam.

AMS vous fera parvenir une lettre d'invitation officielle signée par le service de l'immigration du Vietnam, (**suite à la transmission de la copie de votre passeport**), afin que vous puissiez obtenir votre visa à votre arrivée. Cette démarche vous sera facturée 60€, inscrite sur votre facture.

A l'arrivée à l'aéroport d'HCM, présentez vous **directement** aux services des visas avec votre passeport, cette lettre et 25\$ (*tarif actuel, susceptible de fluctuation*).

Pour toute question liée à des choix personnels, (voyage dans des pays voisins...), renseignez-vous et faites le nécessaire auprès des autorités compétentes.

## **A VOTRE ARRIVÉE :**

Merci de prévenir vos proches et les écoles dès votre arrivée.

## **SANTÉ :**

Pour toute question liée à la santé connectez-vous sur le site du Ministère de la Santé dans la rubrique voyages, c'est le seul organisme qui fait autorité dans ce domaine. Il est à préciser que dans les régions fréquentées par les étudiants le paludisme est absent. On laisse à chacun le libre choix du traitement antipaludéen si besoin (...).

En cas de problème de santé ou d'hospitalisation, il existe des structures hospitalières de niveau international au Vietnam (hôpital Franco-Vietnamien).

## **SÉCURITÉ:**

Le Vietnam est considéré par le Ministère des Affaires Étrangères comme un pays de faible dangerosité. Toutefois on peut déplorer des vols à la tire, de ce fait évitez de sortir avec des bijoux trop voyants, sommes importantes, appareils photographiques de prix etc.

## **CLIMAT :**

Sud Vietnam climat tropical de 25° à 33° en moyenne. Saison des pluies de mai à novembre.  
Décalage horaire + 5h ou 6h.

***Signature précédée de la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance de ce contrat et je m'engage sur l'honneur à en respecter les termes », et apposition de vos initiales sur toutes les pages.***

Fait à ....., le.....